



PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER D'ADMISSION

- Photo d'identité

- Copie de la pièce d'identité

- Copie carte de sécurité sociale et mutuelle

- Justificatifs des revenus l'année document indispensable pour le dossier APL.

- Justificatifs des revenus au moment de l'entrée
 Contrat de travail
 Bulletin de salaire du mois d'entrée dans les lieux et du mois
précédent.
 Copie notification ASSEDIC
 Copie notification RSA
 Certificat de scolarité
 Notification de bourses

- Relevé d'identité bancaire

- Assurance responsabilité civile vie privée

Votre admission n'est définitive qu'après règlement de la caution équivalent à un mois de redevance ou constitution d'un dossier d'aide au financement de type LOCAPASS, FSL, CIL etc...

Merci de remplir le dossier qui vous a été remis et de le remettre au bureau, les photocopies des documents seront faites à ce moment là.

Rachel COUDERT
Responsable FJT